CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2023

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni le lundi 5 juin 2023 à 20 H 00, Maison de l'Enfance à La Ferrière.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

23-063 Budget Commune / Décision modificative n°1 au BP 2023

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget principal tel que ci-dessous :

désignation		*prévu BP 2023*	*dépenses*		*recettes*	
			augmentation de crédits	*diminution de crédits*	*augmentation de crédits*	*diminution de crédits*
6162	dommages ouvrages	40 000,00 €	50 000,00 €			
Chapitre 011 - charges à caractère général		1 388 736,17 €	1 438 736,17 €			
023	virement à la section d'investissement	1 568 188,70 €	10 054,00 €			
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement		1 568 188,70 €	1 578 242,70 €			
042	amortissement	282 000,00 €	15 000,00 €			
Chapitre 042 - opération d'ordre de transfert entre sections		282 000,00 €	297 000,00 €			
73111	contributions directes	2 274 783,00 €			130 000,00 €	
Chapitre 731 - Fiscalité locale		2 485 602,55 €			2 615 602,55 €	
74111	dotation forfaitaire	594 391,00 €			337,00 €	
741121	Dotation de Solidarité Rurale	702 423,00 €				-16 831,00 €
741127	Dotation Nationale de Péréquation	107 872,00 €				-8 452,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations		1 631 714,00 €			1 606 768,00 €	
75888	autres produits divers de gestion courante	246 000,00 €				-30 000,00 €
Chapitre 75 - autres produits divers de gestion courante		280 200,00 €				250 200,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			**75 054,00 €**	**0,00 €**		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT					**130 337,00 €**	**-55 283,00 €**
					75 054,00 €	

désignation		*prévu BP 2023*	*dépenses*		*recettes*	
			augmentation de crédits	*diminution de crédits*	*augmentation de crédits*	*diminution de crédits*
021	virement de la section de fonctionnement	1 568 188,70 €			10 054,00 €	

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		1 568 188,70 €			1 578 242,70 €	
28051	amortissement	8 103,20 €			15 000,00 €	
Chapitre 040 - opération d'ordre de transfert entre sections		282 000,00 €			297 000,00 €	
21318-OP27	Autres bâtiments - complexe sportif	259 953,32 €	25 054,00 €			
OP 27 - complexe sportif		316 561,72 €	341 615,72 €			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			**25 054,00 €**			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT					**25 054,00 €**	

23-064 Lotissement « Le Caillou Blanc 5 » / SyDEV - Convention de réalisation d'une opération d'éclairage

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention proposée par le SyDEV pour la réalisation d'une opération d'éclairage du lotissement « Le Caillou Blanc 5 » d'un montant de participation de 22 922,00 € HT soit 27 506,00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités techniques, et financières de ces travaux.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe 2023 Lotissement « Le Caillou Blanc 5 » aux articles et chapitres prévus à cet effet.

23-065 Lieu-dit La Maison Neuve des Ajoncs / Dénomination de la voie

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dénomination de la voie à la Maison Neuve des Ajoncs : Chemin du Grand Verger.

23-066 « Jardins de Bel Air » / Modification des tarifs et du règlement de fonctionnement

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du règlement de fonctionnement des « Jardins de Bel Air ».
- **FIXE** les tarifs à l'année comme suit :

N° parcelle	1	1bis	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Surface M²	42,5	42,5	86	85	68	72	64	75	49	59	45	61	64	68	42	95
Coût	22 €	22 €	45 €	45 €	36 €	38 €	34 €	39 €	26 €	31 €	24 €	32 €	34 €	36 €	22 €	50 €

- **FIXE** le montant de la caution à 50 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement de fonctionnement à intervenir avec chacun des jardiniers ainsi que de mener à bien toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser les recettes correspondantes aux articles et chapitres prévus à cet effet.

23-067 Personnel / Planète Jeunes - Création de postes non permanents en Contrats d'Engagement Éducatif

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition du Maire et de créer les 21 emplois non permanents sous Contrat d'Engagement Éducatif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

23-068 Personnel / Service communication - Création d'un poste non permanent en Contrat pour Accroissement d'Activité

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la proposition du Maire et de créer un poste d'adjoint administratif non permanent pour accroissement d'activités.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

23-069 La Roche sur Yon Agglomération / Plan Local d'Urbanisme - Révision allégée n°2 - Bilan de concertation avant arrêt du projet par la Roche sur Yon Agglomération

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du bilan de la concertation préalable.
- **DÉCIDE** de solliciter La Roche-sur-Yon Agglomération pour arrêter le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et poursuivre la procédure.

23-070 La Roche sur Yon Agglomération / Plan Local d'Urbanisme - Modification Simplifiée n°°1 - Sollicitation de la Roche sur Yon Agglomération pour approbation de la Procédure

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (6 abstentions de MOREAU Marie-Claude, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck, BUGEL Dominique, POIRAUD Nadège) :

- **PRENDRE ACTE** du bilan de la procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme.
- **EMET** un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme.
- **DECIDE** de soumettre le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme à l'approbation du Bureau Communautaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.